

Nomenclature : 5-4
Numéro AR2026-46
Service : DGS
Ref. :LL

ARRÊTÉ MUNICIPAL



PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A BRICE PENICHOT HUITIEME ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune Marines

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Brice PENICHOT en qualité de huitième adjointe au maire en date du 27 mars 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Brice PENICHOT adjoint au maire les attributions suivantes relatives à l'attractivité économique, la vie de quartier et le marché

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 27 mars 2026, Monsieur Brice PENICHOT adjoint au Maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Attractivité économique, Vie de quartier et Marché

Il exercera les fonctions suivantes :

- **Impulser tous les projets relatifs l'attractivité économique, faire le lien entre la commune, les commerçants et les entreprises**
- **Favoriser l'installation de nouvelles infrastructures**
- **Dynamiser le marché dominical**

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et reçoit une délégation de signature permanente pour signer tous les actes et documents relatifs à sa délégation.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise

Fait à Marines, le 27 mars 2027

Le Maire



Michel DÉJARDIN

Notifié le 2/4/26

signature :